

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

affaire suivie par :
Carole JUSTOU
Courriel :
carole.justou@gouv.nc
Ligne directe :
27 02 42
Ligne secrétariat :
27 02 96

N° CS15-3160-SI-324 /
DIMENC

Nouméa, le 11 FEV. 2015

Le Chef de service

à

Monsieur le Directeur de la Société d'Exploitation
des Entrepôts Frigorifiques (SEDEF)

BP 2987

98846 Nouméa Cedex

Lettre recommandée + AR n° RE 007 280 27 9 NC

Objet : Mise en demeure de régulariser la situation technique de vos installations sises sur la zone de pêcheries de Nouville, sur la commune de Nouméa.

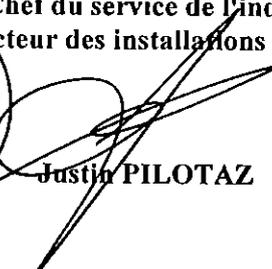
Dossier n° TDESI_0436/ID_52_30

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint, l'arrêté n° 326-2015/ARR/DIMENC du 4 février 2015 vous mettant en demeure de régulariser la situation technique de vos installations sises sur la zone de pêcheries de Nouville, sur la commune de Nouméa.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées



Justin PILOTAZ

